

# ASSEMBLÉE NATIONALE

22 novembre 2022

---

RELATIF À L'ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES -  
(N° 443)

Rejeté

## SOUS-AMENDEMENT

N ° CE1128

présenté par  
Mme Batho

à l'amendement n° CE|981 du Gouvernement

-----

### ARTICLE 3

Rédiger ainsi l'alinéa 19 :

« a) Au 4° la troisième occurrence du mot « et » est supprimée et la phrase est complétée par les mots : « et le développement des énergies renouvelables, au sens de l'article L. 211-2 du code de l'énergie, ou de l'hydrogène renouvelable, au sens de l'article L. 811-1 du même code. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel destiné à respecter l'ordre logique des orientations liées à la transition : lutte contre l'effet de serre, stockage naturel du carbone, développement des ENR.